

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, STIMULER LA RECHERCHE

Grâce notamment à ses instances spécialisées que sont l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS), le Parlement joue un rôle croissant de contrôle et de proposition en matière scientifique, médicale et technologique. La manière dont l'Assemblée s'est d'emblée associée au Grenelle de l'environnement illustre pleinement cette capacité nouvelle à concilier expertise technique et approche citoyenne sur ces grandes questions de l'avenir.

L'ASSEMBLÉE AU CŒUR DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Avec le Grenelle de l'environnement, pouvoirs publics, entreprises, experts et associations ont engagé pour la première fois en France une démarche concertée ayant pour but de faire du développement durable une réalité. Dès l'été, l'Assemblée a tenu à s'inscrire au cœur de ce processus en créant, sous l'égide de la Commission des affaires économiques et en liaison avec la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, un comité de suivi du Grenelle de l'environnement. Réunissant dix-sept députés de toutes sensibilités, cette instance s'est donné un double objectif. Il s'agit en premier lieu d'entretenir un flux d'échanges et d'informations constant avec les différents groupes de travail qui pilotent les six « dossiers structurants » du Gre-

nelle. C'est pourquoi les présidents de chacun des groupes de travail ont été tour à tour auditionnés par les députés, en amont de la tenue des tables rondes des 24, 25 et 26 octobre à Matignon. Le second objectif est de préparer activement la loi de programmation qui, courant 2008, viendra donner une traduction concrète aux différents « chantiers opérationnels » lancés à l'issue de ces tables rondes. Soulignant que « la responsabilité du législateur vis-à-vis des générations futures est engagée », le Président Patrick Ollier a d'ores et déjà signifié que ce comité de suivi resterait en place tout au long de la législature, afin que les députés demeurent associés dans toutes ses étapes à cette ambition nouvelle pour l'environnement.



Patrick Ollier, Président de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

Christian Jacob, Président de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, membre de la Commission des affaires économiques.

OPEPS : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

À l'origine de 130 000 séjours hospitaliers chaque année, les accidents vasculaires cérébraux (AVC) sont devenus un enjeu majeur de santé publique. Soucieux de disposer d'un diagnostic complet sur ce dossier, l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) a cette année consacré une part déterminante de ses travaux à « la prise en charge précoce des

accidents vasculaires cérébraux ». Le rapport qui en a résulté, présenté par Jean Bardet, préconise prioritairement une meilleure adaptation de l'hôpital aux problèmes particuliers posés par les AVC, avec notamment la création d'unités spécifiques de soins neurovasculaires (UUNV), le développement de structures de soins de suite et la mise en place d'une véritable « filière

d'urgence AVC ». Insistant sur le caractère décisif de la prise en charge précoce, l'étude se conclut par un appel à la mise sur pied d'un « plan national AVC » permettant aux patients de mieux repérer les premiers signes de cette pathologie et de bénéficier d'une médicalisation rapide grâce à un centre national d'appel dédié.

Jean Bardet, rapporteur de la mission d'information sur la prise en charge précoce des accidents vasculaires cérébraux.

POLITIQUE SPATIALE : LA NÉCESSITÉ DE L'AUDACE

Notre pays demeure la première puissance spatiale européenne. Derrière cette donnée rassurante, plusieurs facteurs se conjuguent, qui font craindre un décrochage de l'Europe et de la France dans la compétition spatiale internationale : stagnation des financements publics, émergence de nouveaux concurrents tels l'Inde et la Chine, baisse des commandes de satellites de télécommunication. C'est pour contribuer à une prise de conscience que l'OPECST a consacré en 2007 une part de ses travaux à la question spatiale. Concrétisée par un rapport « Politique spatiale : l'audace ou le déclin », l'étude conduite par Christian Cabal et Henri Revol résonne comme un cri d'alarme. À l'heure où, soulignent les rapporteurs, les satellites sont indispensables pour lutter contre le réchauffement climatique, les déci-

deurs européens ne peuvent prendre la responsabilité, pour des motifs budgétaires de court terme, de « manquer une étape déterminante » dans la course à l'espace. Pour inverser la tendance, le rapport suggère une véritable programmation spatiale à dix ans révisable à mi-parcours, une simplification de l'organisation institutionnelle du spatial européen et un appui déterminé au programme Ariane 5, ouvrant la perspective de vols habités d'ici dix ans. Au-delà de ses rapports d'information, l'Office a notamment engagé le processus d'évaluation de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique au travers d'une audition publique organisée par Alain Claeys et Jean-Sébastien Vialatte.



Claude Birraux, Premier vice-président de l'OPECST.

Alain Claeys, membre de l'OPECST.

SEPT NOUVELLES ÉTUDES LANCÉES PAR L'OPECST

Plus de vingt ans après sa création, l'OPECST rencontre une demande croissante de la part des parlementaires pour mieux cerner les enjeux scientifiques, technologiques et désormais environnementaux des politiques publiques. En témoigne le nombre particulièrement élevé d'études nouvelles lancées dès le début de cette

législature : pas moins de sept, sur des thèmes aussi variés que les ressources halieutiques, l'apport de la science et de la technologie à la compensation du handicap, les pesticides, la bioéthique, les semi-conducteurs, la sécurité des barrages hydrauliques, la stratégie nationale de recherche en matière d'énergie.

